



## - CONCOURS FILM DOCUMENTAIRE -

Pour sa 19e édition, le festival TERRITOIRES EN IMAGES, organisé par l'association ARRIMAGE, poursuit son concours de film documentaire.

Comme chaque année, le thème du concours est : **TERRITOIRES**

**La date limite d'envoi des films est le 31 Janvier 2015**

Le concours film TERRITOIRES EN IMAGES se déroule en 5 étapes :

- (1) Les réalisateurs souhaitant participer au concours envoient leur film sur support DVD ;
- (2) L'association ARRIMAGE opère une sélection parmi les films reçus ;
- (3) Les réalisateurs sélectionnés sont prévenus par mail ;
- (4) Les films sont projetés durant le festival TERRITOIRES EN IMAGES ;
- (5) Les prix du jury et le prix Arrimage sont remis aux réalisateurs désignés.

L'association Arrimage ne saurait en tout état de cause être tenue responsable de la perte des documents et données des candidats avant leur bonne réception au siège de l'association.

### ***À qui est ouvert le concours ?***

Le concours film TERRITOIRES EN IMAGES est ouvert à toutes et à tous, sans distinction d'âge ou de profession. Chaque réalisateur, même nom et prénom, ne pourra présenter qu'un seul film.

### ***À quoi est ouvert le concours ?***

Le concours film TERRITOIRES EN IMAGES est ouvert à tout film dont le réalisateur jugera qu'il comporte un regard documentaire sur le thème de l'édition du festival (TERRITOIRES).

- Le film ne doit pas dépasser 60 minutes.
- Le film doit être envoyé sur support DVD.
- Les films doivent être compréhensibles par un public français.
- Le film doit être accompagné d'un texte de présentation (500 caractères maximum) et de différentes informations répertoriées dans le bulletin d'inscription au concours (voir plus bas).

### ***Comment participer ?***

Le réalisateur envoie son film et son bulletin d'inscription (voir plus bas) avant le 31 Janvier 2015.

### ***Quand sera connue la sélection ?***

Début mars, la sélection sera rendue publique sur le site et par mail auprès des sélectionnés.

### ***Que dois-je faire suite à ma sélection ?***

Nous vous contacterons pour caler le planning des projections, en respectant au mieux vos disponibilités pour participer au débat qui suit la projection.

### ***Dates du festival ?***

Le festival se déroulera les jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 avril 2015 à l'Institut de Géographie de Paris, 191 rue Saint-Jacques (5e).

### ***Qui attribue les prix ?***

Le jury film du festival est composé de professionnels de l'image, d'étudiants et d'enseignants. Sa composition sera connue et publiée au plus tard à l'ouverture du festival. Ce jury n'assiste pas aux débats qui suivent les projections. L'association Arrimage remet également un prix. Le jury annonce les gagnants en fin de festival.

### ***Quels sont les prix ?***

Le premier prix du jury est doté de 600 euros.  
Le deuxième prix du jury est doté de 400 euros.

Le prix Arrimage est doté de 250 euros.

Il peut-être déclaré ex-æquo deux réalisateurs pour le deuxième prix du jury et le prix Arrimage. Dans ce cas, le prix est divisé en deux. Les prix sont distribués sous la forme de chèques cadeau Kadeos, utilisables dans un délai d'un an, notamment à la Fnac et Surcouf.

***Que deviennent les films après le festival ?***

L'association ARRIMAGE conserve les films et travaille à leur diffusion dans d'autres lieux après accord du réalisateur.